

Les programmes de solidarité et la promotion des projets économiques des femmes en Tunisie : Evaluation et réflexion sur une stratégie de communication adéquate*

Chérifa Lakhoua
IHEC Carthage
Hassène Kassar
FSHS de Tunis

Chapitre introductif : Rétrospective des choix politique et socio-économique de la Tunisie

Retracer les étapes marquantes de l'histoire économique et sociale de la Tunisie contemporaine, nous permet d'apporter des éléments de compréhension relatifs à l'évolution de l'environnement politico-social débouchant sur l'approche de l'économie solidaire qui constitue aujourd'hui un axe stratégique dans l'économie tunisienne.

Dans le présent chapitre un premier paragraphe exposera les étapes des choix économiques. Ensuite, un deuxième paragraphe relatera la stratégie sociale tunisienne en matière de politique familiale d'une manière générale, et celle se rapportant à la femme d'une manière particulière.

I / Les grandes étapes des choix économiques en Tunisie

Les choix économiques de la Tunisie postcoloniale s'imposaient au départ compte tenu de la situation désastreuse relative à cette période. Raymond Barre qualifiait l'économie tunisienne de désarticulée, primaire et déséquilibrée. Il évoquait « un déficit commercial, un déséquilibre des finances publiques, un déséquilibre entre les moyens et les besoins, une faible croissance économique, la pénurie de capitaux disponibles, l'étroitesse du marché local¹. D'autre part, la géographie physique du pays constitue le plus souvent un frein à une structure économique équilibrée : en plus d'un relief et d'un climat peu favorable au développement de l'agriculture, le pays ne dispose pas de ressources minières considérables, sa production minière couvre généralement à peine ses besoins. Cette situation a conduit à ce que des choix économiques se soient succédés afin de gérer en continue des crises successives.

A- La période dite collectiviste des années soixante :

A l'aube de l'indépendance, la Tunisie a connu le départ des compétences et des capitaux coloniaux. Toutefois, le système bancaire et économique est resté tributaire de la

* Les auteurs informent que ce texte est une version préliminaire à ne pas citer.

¹ Barre Raymond, « L'économie de la Tunisie » in Revue d'économie politique, Paris, Mars - Avril 1956.

puissance coloniale. A ce sens, afin de mobiliser le maximum de ressources nationales, le choix a été porté sur une politique dite collectiviste, fondée sur le transfert massif des propriétés privées agricoles en propriétés publiques et visant ainsi à créer une économie basée sur une production agricole intensive qui générerait une épargne à réinvestir dans le secteur de l'industrie et des services.

Par ailleurs, cette politique visait à :

- Ne pas permettre à la bourgeoisie locale de spéculer, profitant de la période transitoire, et de la pousser à investir dans des secteurs productifs.
- Essayer de mettre sur pied une campagne nationale de construction des infrastructures, notamment les écoles, les lycées et les routes.
- Dégager une main d'œuvre d'anciens paysans qui sera embauchée dans les secteurs de l'agriculture intensive, dans l'industrie et dans les services.
- Fournir un grand effort d'investissement dans l'enseignement aussi bien en milieu urbain que rural.
- Investir dans la production industrielle des produits de grande nécessité.

Néanmoins, malgré les bons résultats au niveau de la restructuration de l'économie nationale, de l'enseignement et de la création de la base des infrastructures du pays, cette période a connu des échecs. En effet, la politique collectiviste a connu des difficultés suite à la « résistance » des grands exploitants agricoles et au mécontentement d'une partie de la nouvelle équipe dirigeante. Ceci aura par la suite un impact direct sur les choix économiques et politiques entrepris dans les années 70.

Au niveau social, la migration interne et l'exode rurale ont augmenté le nombre des habitants au niveau des grandes villes notamment la capitale. Et c'est à partir de cette période que la population tunisienne, largement à caractère rural, a entrepris sa marche vers l'urbanisation massive.

B- La période des années 70- 87 :

Cette période s'est caractérisée par une conjoncture politique et économique favorable, puisque le gouvernement tunisien a pu bénéficier de plusieurs opportunités d'endettement. Les dons et les crédits ont afflué de la part des institutions financières internationales. Cette conjoncture se résume en :

- L'augmentation de la production des hydrocarbures et du phosphate, ainsi que l'augmentation des prix à l'exportation.

- Une situation climatique favorable à des récoltes exceptionnelles.
- Une disponibilité accrue des liquidités au niveau international, notamment par l'intermédiaire des pétrodollars cherchant des placements rentables.
- Une plus grande mobilité des capitaux occidentaux avec l'accélération des délocalisations qui voulait profiter de l'environnement avantageux des pays du tiers monde.

Cependant la situation s'est détériorée avec :

- Une politique d'emploi artificiel débouchant sur la rigidité du travail et le sureffectif, tout en développant l'emploi précaire, ce qui a provoqué un accroissement du taux de chômage.
- Un endettement massif, qui vers la fin de la période en question était devenu d'une ampleur inquiétante, avec un taux d'endettement passant de 37% du PIB, en 1972 à 59,5% du PIB en 1986, après avoir décliné jusqu'à 28,8% en 1975 et un ratio du service de la dette, qui a évolué comme suit 16,1% en 1972, 9,5% en 1975 et 27,9% en 1986;
- Une augmentation assez sensible des importations, en particulier de biens d'équipements nécessaires aux industries manufacturières. Cette augmentation, bien que compensée au moins, partiellement, par l'accroissement des exportations, a malgré tout entraîné une détérioration de la situation de la balance commerciale, dont le taux de déficit par rapport au PIB est passé de 3,7%, au cours de la période 1973 - 1976, à 9,2% pour la période 1982 – 1985.
- Une politique de crédit et de tarification, favorisant l'endettement et le suréquipement des entreprises à l'abri des sanctions du marché.²

C- La situation depuis la moitié des années quatre vingt :

Face à la dégradation de la situation et sous les directives des institutions financières internationales, le gouvernement tunisien a fait une première tentative d'application du programme d'ajustement structurel (P.A.S.). Cependant, cette tentative s'est soldée par un soulèvement populaire qui a faillit faire basculer le pays dans la violence. Néanmoins, sans renoncer à son application le gouvernement a procédé à des applications par étapes. L'impact de cette politique et des applications qui ont suivi, a très vite généré un coût social assez important, malgré la relative prospérité au niveau macro.

² OIT, Femmes, emplois et micro-entreprises en Tunisie, rapport préparé par Urbaconsult, Document de travail ISEP/02/F

Par ailleurs, les aides aux familles nécessiteuses et aux victimes des assainissements des entreprises n'a fait qu'augmenter d'une manière assez élevée, évoluant d'une proportion de 37% entre 1987 et 1990.

Cette période a vu le développement du rôle du secteur économique informel, ce qui a accentué l'étendu de la précarité de l'emploi. En effet, « *L'économie informelle joue également un rôle important en Tunisie. Si le pays a traversé la phase d'ajustement sans choc social majeur, c'est que l'économie tunisienne s'est rattrapée par sa partie non structurée ou informelle, qui a servi d'amortisseur. La déstabilisation de l'économie a accentué l'informalisation du travail et sa mobilité vers l'emploi à propre compte, en particulier en zones urbaines. L'emploi informel a crû de 6,3 % entre 1980 et 1994, ce qui peut paraître modeste, mais sa part dans l'emploi non agricole est passée de 37 à 49 % entre ces deux dates* »³.

Cette période transitoire a perduré et a été par conséquent à l'origine de l'amplification du coût social. On constate d'autre part une baisse de la nuptialité, une augmentation de la divortialité, une criminalité accrue et une violence urbaine sans précédent.

II/ Les facteurs de changement socio-économique

A- Le statut de la femme en Tunisie

Le gouvernement tunisien de 1956 a entrepris une politique de modernisation assez courageuse dans un environnement culturel et politique qui n'était pas forcément acquis à la question de la promotion de la femme. Une série de décisions ont été prises afin de donner à la femme un rôle social particulier, en tant que facteur principal de la politique de population en général.

a- Le code du statut personnel :

Cinq mois seulement après l'indépendance, la Tunisie a adopté le 13 août 1956 un code du statut personnel révolutionnaire vu le poids des traditions au niveau des relations au sein de la famille et de la société tunisienne. Au début, ce code a suscité une vive polémique ce qui a poussé le gouvernement à s'appuyer sur des « fatwas » des grands juristes et doctorats en droit musulman à l'instar du Cheikh Fadhel Ben Achour qui a fait un effort louable d'innovation dans la religion et a soutenu cette politique de modernisation.

Les principaux points de ce code consistent en :

³ Bernard Fourcad, *Les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle au Maghreb*, Revue européenne de formation professionnelle, N 37- 2006/1, p. 92.

- L'abolition de la polygamie.
- L'institution d'un contrat de mariage obligatoire qui définit les droits et les obligations de chacun des deux époux.
- La fixation de l'âge minimal du mariage à 15 ans pour la femme et à 18 ans pour l'homme. Cette limite dans l'âge a été après quelques années modifiée à 17 ans pour la femme et à 20 ans pour l'homme.
- L'institution des conditions de divorce en imposant aux deux époux de se référer aux tribunaux dans le cas d'une demande de divorce émanant de l'un ou des deux membres du couple à la fois.
- L'insistance sur le droit et la liberté de chacun de choisir son partenaire.

Depuis sa promulgation, de nombreuses modifications ont été apportées au code du statut personnel afin de donner beaucoup plus de consistance au rôle de la femme dans la société tunisienne.

b- La contraception

La commercialisation des produits contraceptifs était soumise à l'article 7 de la loi du 31 juillet 1920 instaurée par l'administration coloniale française. Cet article stipule que toute personne qui favoriserait par la publicité, l'importation et la propagation de moyens contraceptifs sera condamnée. Cette loi est restée en vigueur jusqu'à la parution de la loi du 16 janvier 1961 considérant la loi de 1920 comme rétrograde et contradictoire avec la politique de la population entreprise par la Tunisie.

c- L'avortement

L'avortement a été réalisé en Tunisie chez quelques médecins à partir du début des années soixante. Mais en raison de la sensibilité du sujet la loi relative à l'avortement n'a pu être adoptée que le 1 juillet 1965. Elle donna aux femmes le droit d'avorter avant que la grossesse n'atteigne les trois mois, et ce, après avoir eu quatre enfants. Mais après le décret du 26 septembre 1973, seule resta la condition de ne pas dépasser les trois mois de grossesse, puisque l'article 214 de cette loi stipule que " l'interruption artificielle de la grossesse est autorisée lorsqu'elle intervient dans les trois premiers mois dans un établissement hospitalier et sanitaire ou dans une clinique autorisée par un médecin exerçant légalement sa profession"

L'avortement n'était pas considéré comme une méthode contraceptive mais un palliatif à l'échec relatif de la contraception dans quelques régions.

B- L'enseignement et l'analphabétisme :

Nul ne doute que l'enseignement est considéré par les différents observateurs comme le secteur dans lequel la Tunisie a connu la plus grande réussite. Cependant, en dépit de cette réussite au niveau national, les performances au niveau régional et par sexes ont connu pendant longtemps des différences perceptibles. Les résultats ont toujours été différents entre les régions. Certes, il est habituel d'apercevoir des différences entre la ville et la campagne et entre les régions développées et les régions sous développées, mais pour un pays qui a fait de l'enseignement de masse un facteur principal dans la stratégie de développement, il était inconcevable d'accepter cette défaillance. Bien que la capitale, la côte d'une manière générale et les grandes villes ont vu les indicateurs de l'enseignement s'améliorer constamment, l'espace rural et l'ouest du pays a pour longtemps peiner pour s'en sortir.

Nous rappelons dans ce sens que le gouvernement tunisien de l'après indépendance a pris plusieurs décisions susceptibles d'encourager et de démocratiser l'enseignement. Plusieurs sources ont relaté les différentes étapes qui ont œuvré pour la réussite de ce programme.⁴ L'analphabétisme touchait en 1956, 85% de la population totale, et il atteindrait 96% chez les femmes. La loi de 1958, relative à l'enseignement indique que l'enseignement est un droit pour la population tunisienne. Cette loi insiste pour la première fois sur le fait que ce droit est le même aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cependant, malgré les efforts consentis les taux sont restés pour longtemps relativement élevés, surtout pour les groupes les plus vulnérables à savoir les femmes et surtout les rurales parmi elles, ainsi, le taux d'analphabétisme chez les femmes est passé entre 1956 et 1966 de plus de 95% à un niveau toujours élevé de 82,4%. Ce n'est que depuis une vingtaine d'année que la baisse de l'analphabétisme s'est accélérée et a eu un impact bénéfique au niveau régional et surtout sur les femmes.

L'avènement de l'école de base suite à la loi de 1991 a favorisé un plus grand équilibre entre les régions, les espaces et le genre. Cependant, malgré cet effort les disparités persistent encore.

L'analphabétisme constituait l'un des handicaps fondamentaux à l'émancipation de la femme tunisienne et un obstacle majeur à la politique de développement. La loi de 1958 et les lois qui ont suivie depuis l'indépendance, ont contribué à la baisse sensible des taux

⁴ CREDIF, *Femmes et développement régional en Tunisie*, Tunis, 2003. 216p.

Hassène Kassar, La problématique de la population en Tunisie, in *La communication en matière de population*, FNUAP-IPSI, Tunis, 1998. pp 7-34 ;

d'analphabétisme. Le programme de lutte contre l'analphabétisme et les campagnes télévisées et radiophoniques ont amélioré relativement la situation de l'après indépendance.

Evolution de l'analphabétisme (Population de +10 ans)

Année	1956	1966	1975	1984	1989	1994	1999	2004
Hommes	74,5	53,9	42,3	34,6	26,4	21,2	17,7	14,8
Femmes	96,0	82,4	67,9	58,1	48,3	42,3	36,3	31,0
Total	84,7	67,9	54,9	46,2	37,2	31,7	27,0	22,9

Source: Institut National des Statistique. Tunis

La baisse la plus sensible était ressentie ces dix dernières années avec la restructuration de l'enseignement suite à la création de l'école de base qui a vu l'obligation de l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans. Cette loi a permis à un grand nombre de jeunes d'une manière général, et de jeunes filles plus particulièrement, à poursuivre leurs études jusqu'à cet âge. Ainsi, les jeunes filles étant scolarisées jusqu'à cet âge pourraient au moins pour une partie d'entre elles poursuivre leurs études. Pour cette raison, l'analphabétisme ne touche en 2004 que 6% des 10-29 ans. Les femmes ont pu bien bénéficier de cette amélioration. Puisqu'à titre d'exemple, dans la tranche d'âge 20-24 ans le taux d'analphabétisme est passé pour les deux sexes entre 1994-2004 de 15% à 7%. Par contre, pour les femmes dans cette tranche d'âges, il a baissé de 24,1% à 9,1%.

Evolution de la répartition par sexes dans les différents niveaux d'enseignements (%)

	1965-1966		1984-1985		1994-1995		2000-2001	
	Masc	Fémin	Masc	Fémin	Masc	Fémin	Masc	Fémin
Prim	64,5	35,7	55,9	44,1	53,2	46,8	52,4	47,6
Secon	73,5	26,5	59,5	40,5	51,7	48,3	48,7	51,3
Supér	80,6	19,4	64,0	36,0	56,9	46,1	48,1	51,9

PNUD, Tunisie, 2003

Cependant, malgré les réussites perceptibles les défaillances au niveau régional persistent encore. « Aujourd'hui, trois problèmes majeurs demeurent posés pour l'enseignement de base et l'enseignement secondaire en Tunisie : il s'agit de la qualité, de l'équité et e l'efficacité »⁵. Outre les problèmes pédagogiques, les disparités continuent à être présentes malgré les améliorations. Il faut rappeler que la Tunisie a atteint dans les délais l'objectif du millénaire et elle a pu au niveau national éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire. Néanmoins, on constate l'avènement d'un problème récent qui consiste en la déperdition des garçons au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire. L'enquête réalisée par le PNUD citée plus haut, révèle une perte de confiance de plus en plus grande dans les valeurs, le système éducatif et le marché du travail.

⁵ Nations Unis, Tunisie, op.cit. p 35.

C- La nuptialité :

L'un des résultats les plus frappants des mutations qu'a connu la société tunisienne réside en la dérégulation du marché matrimonial qui constitue une composante fondamentale de l'équilibre social. En effet, on assiste en Tunisie depuis deux décennies à un recul de la nuptialité expliquée par une augmentation de l'âge moyen au mariage, du nombre et du taux des célibataires à tous les âges. L'évolution du calendrier matrimonial est très frappante. En 1966 la moyenne d'âge au premier mariage était de 19,5 ans pour les femmes et de 26,3 pour les hommes. En 2001, elle a été respectivement de 26,6 ans et de 32,3 ans. Actuellement, on estime l'âge moyen au mariage à 29,5 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes (INS 2007).

Evolution des femmes célibataires par âges %

	-15 ans	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
1966	100	81	27	8,7	4	2,4	1,8	1,5
2001	100	98,4	80	47,3	35,9	18,1	10,8	3,8

Source, INS, 2004

On note aussi une augmentation des proportions des femmes célibataires et veuves. Si pour les célibataires, cette augmentation est relativement équilibrée entre les hommes et les femmes, elle est pour la catégorie des veufs très déséquilibrée avec une forte proportion pour les femmes. Cette différence est expliquée par l'espérance de vie élevée des femmes, mais aussi par le déséquilibre dans le marché matrimonial. Une enquête réalisée dernièrement par une étudiante⁶ en Master sur le marché matrimonial dans le gouvernorat de Kébili montre qu'il y a une certaine reprise des mariages entre des hommes âgés et des jeunes filles avec une différence d'âge remarquable.

Répartition de la situation matrimoniale par sexe (%)

	Masculin		Féminin	
	1994	2004	1994	2004
Célibataires	44,4	47,1	35	38
Mariés	54,1	51,4	54,5	52
Veufs	0,9	1	8,7	8,5
Divorcés	0,4	0,5	1,5	1,5
Total	100	100	100	100

Source, INS, 2004

⁶ El-Fkih Naima, Le mariage des personnes âgées avec des jeunes filles dans le gouvernorat de Kébili, Master en Démographie soutenue à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, Juin 2007.

Taux du célibat par âges et sexes

	Masculin		Féminin		2 sexes	
	1994	2004	1994	2004	1994	2004
15-19	100	100	97	97,9	98,5	98,8
20-24	96,3	97,7	72,3	83,6	84,4	90,6
25-29	71	84,4	37,7	52,9	54	68,3
30-34	31,1	50,7	18,1	28	24,6	39
35-39	9,5	19,4	8,9	15,5	9,2	17,4
40-44	4,7	8,2	4,7	9,4	4,7	8,8
45-49	3	4,3	2,3	5,6	2,7	4,9
50-54	2,4	2,9	1,8	3,3	2,1	3,1
55-59	2,1	2,5	1,3	2	1,7	2,2
60+	2,2	2,1	1,4	1,2	1,8	1,7
Total	44,9	47,1	34,7	38	39,9	42,6

Source: RGP, 2004, INS.

Certes le phénomène du recul de l'âge au premier mariage atteint toute la population. Mais le fait nouveau touche les femmes aussi bien dans le milieu rural qu'urbain. Comme résultat direct, le célibat définitif a atteint 3,9% avec un pic de 6% dans la région du centre-est. D'après les données sur les célibataires, le célibat définitif va certainement augmenter sensiblement.

La dernière enquête réalisée par l'ONFP* sur le suivi de la situation de la femme et de l'enfant a montré que le nombre des femmes célibataires ne cesse d'augmenter.

Situation matrimoniale des femmes tunisiennes 15+ (%)

	Célibataires	Mariées	Divorcées	Veuves
15-24	93,6	6,2	0,1	0
25-34	52,6	45,9	1,2	0,3
35-49	14,2	80	2,8	3
+ 50	3,3	64,3	1,7	30,7

Sources: (MICS3)

Nous remarquons que le taux des célibataires augmente constamment, le mariage avant l'âge de 25 ans est devenu une pratique révolue. Le mariage se fait beaucoup plus après 35 ans. Le taux de célibat chez les jeunes femmes de +35 ans a augmenté, passant de 7% en 1994 à 17,5 % en 2006. L'enquête a confirmé aussi la tendance de l'augmentation du célibat des diplômées. Puisque il ressort que le taux du célibat chez les jeunes femmes diplômés de l'enseignement supérieur est passé de 3% en 1994 à 27% en 2006⁷.

Il est aussi certain que les changements sociaux ainsi que l'effet des politiques économiques qui suivirent le PAS ou bien aussi suite à la mondialisation, auront un impact sur les valeurs,

* Enquête nationale à indicateurs multiples, (Multiple Indicator Cluster Survey, MICS) (MICS3), Résultats préliminaires, Février 2008, ONFP, Tunis.

⁷ MICS3, p12.

les pratiques et les structures sociales tels que la famille. Néanmoins, l'acclimatation de la population avec cette nouvelle situation prendra comme à l'occasion de chaque changement un moment d'adaptation.

D- L'emploi et la population active :

Durant les dix dernières années, en moyenne plus de 62700 demandeurs d'emplois supplémentaires par an sont mis sur le marché de l'emploi. L'effectif moyen des hommes est de 40900 et celui des femmes de 26300.

L'évolution de la population active a connu aussi bien une augmentation en valeur absolue qu'une variation par genres. En effet, le nombre ainsi que le taux de la population féminine demandeur d'emploi ne cessent d'augmenter d'une période à une autre. Même si en valeur absolue l'augmentation de la population active féminine n'a été entre 1997 et 2004 que de 26300, elle a vu sa part augmenter de 2,3% atteignant 26,6%.

Répartition de la population active par sexe

Genre	1966	1975	1984	1994	1997	2004
Masculin	94	81,3	78,7	76,4	75,4	73,4
Féminin	6	18,7	21,3	23,6	24,3	26,6
total	100	100	100	100	100	100

Source: Institut National des Statistiques, 2004.

Le nombre des actifs occupés n'a cessé d'augmenter entre 1994 et 2004, passant de 2320600 à 2854700. L'augmentation annuelle est de 53400 répartie entre 33600 hommes et 19800 femmes et évoluant de 2,1% annuellement. Cependant, l'évolution de la population active masculine n'a été que de 1,74% contre 3,21% pour la population active féminine.

Malgré cette amélioration, les taux globaux d'activités ne sont que de 67,8% pour les hommes et de 24,2% pour les femmes.

Le niveau d'instruction de la population féminine active occupée est en amélioration constante faisant passer le taux des diplômées du supérieur de 6,9% en 1994 à 12,7% en 2004.

Evolution la population active selon le niveau d'instruction entre 1984 et 2004

Niveau d'instruction	1984		2004	
	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Sans instruction	47,6	43,5	17,2	13,5
Primaire	28,3	31,9	30,7	40,5
Secondaire	20,3	20,7	34,5	34,9
Supérieur	3,8	3,9	17,6	10,8
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: RGPH, INS 2004

a - Précarité de l'emploi :

Depuis l'application du PAS (1986), l'économie tunisienne s'est basée en large partie sur le secteur informel. Ce secteur a constitué pendant une période, un pare-choc à la transition et au coût social qu'auraient pu avoir les nouveaux choix de politique économique.

En 2000, les secteurs les plus précaires tels que la pêche et l'agriculture et les emplois informels de service se sont accrus, employant 60% des jeunes entre 15-24 ans⁸.

La pression sur la demande de l'emploi aura comme conséquences futures une baisse des salaires et une plus faible rentabilité du travail salarial. Cette situation conjuguée aux changements dans les profils des primo-demandeurs d'emploi aura comme conséquence une crise de chômage.

b- Le chômage :

L'effectif des chômeurs ne cesse d'augmenter passant de 378700 personnes à 432900 personnes, néanmoins, le taux de chômage a diminué entre 1994 et 2004 (15,6% à 13,9%).

Une analyse plus profonde de ces taux montre que les femmes constituent le groupe le plus vulnérable, puisque 16,7% des femmes sont en chômage contre 12,9% pour les hommes. Quant à la répartition par niveaux d'instructions, ce tableau nous montre l'augmentation du niveau scolaire des chômeurs.

Répartition des chômeurs par niveaux d'instruction

Niveaux instruction	Nombre de chômeurs		Proportions	
	1994	2004	1994	2004
Analphabète	92,1	52,4	24,4	12,1
Primaire	180,4	179,6	47,8	41,6
Secondaire	98,9	159,3	26,2	36,9
Supérieur	6,3	40,7	1,6	9,4
Non déclaré	0,7	0,9		
Total	3784	4329	100	100

Source : Institut National des Statistiques 2004

En outre, le taux d'activité pour les jeunes femmes de 18-19 ans a connu son maximum en 1984, puisqu'il a atteint 38,6%. Ces jeunes femmes formaient principalement la main d'œuvre précaire des secteurs manufacturier particulièrement le textile, le cuir et l'habillement.

⁸ Nations-Unis-Tunisie, Op.cit 2007.

Evolution de la structure de la population en chômage selon le niveau d'instruction entre 1994 et 2004 en (%)

Niveau d'instruction	1994		2004	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sans instruction	31,2	22,0	14,2	11,0
Primaire	39,8	50,6	35,6	44,2
Secondaire	26,6	26,0	34,6	37,8
Supérieur	2,4	1,4	15,2	6,6
ND			2,0	2,1
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: RGPH, INS 2004

Partie III - L'économie solidaire et sociale para-choc des coûts sociaux de la libéralisation et stratégie de développement de la femme chef d'entreprise

Comme il a été dit ci-dessus, les choix économiques *et sociaux* qui ont été réalisés depuis l'indépendance ont certes permis à la Tunisie d'entrer dans la voie de la recherche du développement puisque ces politiques ont permis d'observer des indicateurs de développement respectables

Cependant, la politique d'ajustement économique et d'ouverture sur les marchés internationaux entamée à partir de 1986 a eu des effets désastreux sur la situation socio-économique des tunisiens notamment ceux faisant partie de la classe moyenne et pauvre. La frange la plus touchée dans cette catégorie est sans doute la femme.

Appauvrissement de la population, disparités régionales, inégalités de l'affectation des ressources par genre : la femme a été la plus touchée par ces politiques économiques (surtout libérales).

I - Présentation théorique et exemple d'application

Les théoriciens du développement se sont aperçus que les régions ne se développent pas tous de la même façon et que certains territoires et certaines populations demeurent en dehors du rayonnement de développement.

Cette prise de conscience des inégalités de diffusion de développement, s'est d'abord observée au plan international entre les pays du Nord et les pays du Sud. Par la suite les analystes ont constaté que les déséquilibres se produisent aussi à l'intérieur d'un même pays.

Devant l'échec des politiques de développement classiques à réduire les disparités régionales et au sein des populations dans différents territoires, une autre vision du développement est venue s'imposer et de nouvelles théories ont été élaborées ainsi que de nouvelles stratégies de développement régional.

Ces nouvelles stratégies sont celles qui s'appuient de plus en plus sur le développement de type endogène⁹ capable d'engendrer une nouvelle dynamique spatiale et axée notamment sur les ressources du milieu et sur les synergies possibles grâce aux réseaux de petites entreprises.

Les organismes de développement nationaux et multinationaux sont convaincus qu'il n'y a pas de développement possible et durable sans la participation des femmes en qualité d'acteurs et de cible à part entière et de manière indépendante de financement de projet économiques et de microprojets et ce notamment car¹⁰ :

- les femmes sont les premières victimes des PAS : affaiblissement des infrastructures collectives : eau potable, accessibilité des logements, électrification,
- *par rapport aux hommes les femmes affectent leurs revenus d'avantage au bien être familial*¹¹
- les programmes mixtes ont tendances à être détournés et monopolisés par les hommes¹²

Dans ce soutien aux activités féminines, deux axes d'intervention sont privilégiés par les différents mécanismes de solidarité instaurés en Tunisie depuis 1992 :

1- alléger les tâches communautaires des femmes (notamment via l'acquisition de matériel collectif : puits, moulins à mil, centrales d'achats, etc.)

2- et « professionnaliser » leurs activités : projets et microprojet

II - Présentation des programmes tunisiens de l'économie solidaire et analyse des résultats

1 - Le Fonds de Solidarité National ou fonds 2626

Etant de plus en plus consciente de l'état de sous développement et de pauvreté qui frappe certaines populations et régions tunisiennes, les autorités publiques se sont engagées dans cette stratégie de développement endogène par la prise en compte de la dimension régionale et locale qui s'est illustrée dès 1993 par la création du fonds de solidarité nationale qui vise une intervention multisectorielle dans un espace géographiquement limité, en vue d'assurer

⁹ La théorie du développement endogène relève du paradigme du développement par le bas et s'inscrit dans une approche essentiellement territoriale du développement. Cette théorie propose un développement qui consiste en un transfert des décisions du " haut " – autorités centrales- vers "le bas" – acteurs locaux- désormais plus responsables et conscients de leur rôle sur leur propre milieu.

¹⁰ Guérin Isabelle, op. cit.

¹¹ Ce constat a été fait en Inde □Mencher, 1988□, au Mexique □Chant, 1985 ; Roldan, 1988□, au Guatemala □Kabeer, 1997□, en République dominicaine [Grasmuck et Espinal, 2000], au Brésil [Thomas, 1990 ; 1993], au Maroc □Maher, 1981□, en Égypte □Hoodfar, 1988□, au Cameroun □Guyer, 1988□, en Côte-d'Ivoire □Senauer, 1990□, au Burkina-Faso [Lachaud, 1998□, au Ghana □Whitehead, 1981□, au Niger □Fapohunda, 1988□.

¹² Cette observation sera vérifiée auprès des femmes tunisiennes.

l'insertion des populations concernées dans l'environnement socio économique régional et national.

Certes, la région compte parmi les principaux bénéficiaires de la politique de développement mise en place par l'état dès l'indépendance. L'objectif principal de cette politique consistant en la réduction des écarts entre les différentes régions mais aussi entre différentes populations dans une même région.

Le concept de "zone d'ombre", qui fait son apparition dans les années 1990, dans le cadre d'une nouvelle politique de promotion sociale basée sur la "solidarité agissante" et plus précisément dans le sillage du fonds national de la solidarité, traduit l'ambition des pouvoirs publics d'accélérer l'intégration de toutes les localités du pays, dans le processus de développement et de la mise à niveau économique et de renforcer la cohésion sociale sur tout le territoire.

L'importance de ce fonds sur la situation de la femme même si elle n'a jamais été une priorité officielle du fonds, est néanmoins remarquable puisque les investissements du fond visent à assurer aux zones et régions reculées et à leurs populations les moyens pour disposer des équipements collectifs de base, de logements décents, de centres de soins, d'écoles, de voies de communication (routes et pistes), de l'électricité et de l'eau potable. Or tous ces services profitent essentiellement de manière directe ou indirecte aux femmes.

a - Mission et objectifs :

C'est un fond spécial du trésor public institué par la loi des finances n° 92-122 du 29 décembre 1992, plus communément connu sous l'appellation (26-26), en référence au compte courant postal ouvert aux dons du public, fondé sur l'idée que le développement global et durable, ne peut se réaliser qu'une fois que les catégories démunies accèdent aux attributs essentiels de la dignité, ce qui passe par la lutte contre les formes de marginalisation et fait du renforcement de l'esprit de solidarité entre tous les membres de la collectivité nationale une véritable éthique collective. La démarche consista en la canalisation des facultés et aptitudes de solidarité vers l'intervention dans les zones les plus défavorisées du pays en vue de les désenclaver par l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et de l'infrastructures de base (réseau électrique et d'eau potable, centres de santé de base, amélioration de l'habitat, écoles, routes et pistes ...), assurer une base économique dans ces zones par le biais de projets générateurs de revenus et insérer les bénéficiaires dans le processus de développement en les aidant à se prendre en charge à travers le financement de micro projets.

Les critères d'éligibilité des zones d'intervention sont les suivantes :

- la pauvreté des habitants de la zone, la faiblesse des ressources naturelles et la diversification des activités économiques;
- l'isolement / enclavement de la zone : absence ou insuffisance des moyens de transports et de communication avec les autres agglomérations;
- absence ou faiblesse des équipements et de l'infrastructure de base : eau potable, électricité, écoles, routes hôpitaux et logements décentes
- la non éligibilité de la zone aux interventions des programmes retenus par les divers plans de développement.
- la concentration d'un nombre minimum de 30 familles dans les zones d'intervention.

Ces critères font que la pauvreté n'est plus définie et déterminée à partir d'une absence ou d'une faiblesse des ressources des familles, mais à partir de l'insuffisance des infrastructures et des moyens de production disponibles pour permettre à la zone de devenir un acteur dynamique de l'appareil productif national.

Recensées au départ, selon ces critères, ces "zones d'ombre" comptaient 1150 localités, cependant jusqu'à fin 2008 ce chiffre est monté à plus de 1829 zones d'intervention, situées essentiellement en milieu rural, ces zones sont aussi composées de quartiers périurbains, en effet, à partir de 2007 le fonds a concentré ses efforts dans la promotion des quartiers pauvres entourant la capitale et d'autres grandes villes.

b – Caractéristiques du fond :

Ils peuvent être résumés en trois points fondamentaux, qui constituent autant des points forts du programme :

- l'approche multicritères qui a présidé à l'identification et au ciblage des zones d'intervention. Cette approche a privilégié une conception multidimensionnelle de la pauvreté et un traitement intégré et global du développement local. En effet, la faiblesse du revenu n'est pas le seul facteur dont dépend la privation individuelle. Le bien être individuel est intimement lié à la capacité qu'a l'individu de subvenir à certains besoins fondamentaux comme: être adéquatement logé, nourri, instruit...etc.
- les méthodes de mobilisation des flux financiers qui ont prévalu et qui ont permis de faire appel à la solidarité entre les différentes composantes de la société. Les campagnes de participation volontaire au financement du FNS ont touché plus de 70% de la population active occupée, reflétant ainsi un élan de solidarité, sans précédent dans toutes les régions du pays.

Pour mobiliser davantage les généreux donateurs autour des diverses interventions du FSN, la journée du 8 décembre a été décrétée par le président Ben Ali journée nationale de solidarité.

- les méthodes de gestion du fonds, qui se caractérisent par la décentralisation et une grande souplesse administrative permettant une plus grande réactivité et davantage d'efficacité au plan des réalisations et échappant aux contraintes classiques qui pèsent très lourdement sur d'autres programmes.

En effet l'analyse des programmes similaires a montré que le problème numéro un est la souplesse de gestion qui manque à la plupart des programmes, en particulier au démarrage et au début pour certains d'eux au moins. Cette rigidité constitue une contrainte pour une gestion saine des fonds, un suivi régulier de l'exécution et un contrôle de divers intervenants.

c- Réalisations du fonds :

Le fond de solidarité nationale a accompli depuis le démarrage effectif de ses programmes de multiples réalisations sur le terrain du développement économique et social. L'efficacité de ses interventions peut se mesurer par rapport aux équipements collectifs réalisés dans 1829 zones cibles au profit de plus que 267 milles familles soit plus de 1,340 millions d'habitants, mais aussi de l'amélioration notable des indicateurs socio économiques dans ces localités.

Les crédits alloués à fin juillet 2009 sont de l'ordre de 940 millions de dinars. Le financement de ces crédits s'est fait à raison de plus de 85% par le FSN, de plus de 10% par d'autres structures intervenantes (les Conseils régionaux, les Ministères et certaines entreprises publiques telles que la STEG et la SONEDE) et le reste est financé dans le cadre de la coopération internationale.

Ces crédits ont permis au fonds d'accomplir principalement les réalisations suivantes :

- Au cours de la période 1994-2000, le FSN a accordé des aides et des subventions de l'ordre de 90 millions de Dinars en faveur de 61.471 bénéficiaires pour les aider à développer des sources de revenu stables dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et des petits métiers. Le financement de ces microprojets s'est par la suite poursuivi par l'intermédiaire de la BTS, des associations locales de développement et du Fonds national de l'emploi.
- Entre 2000 et 2004, le fonds a œuvré à l'élimination quasi-totale des logements rudimentaires et leur remplacement par des logements décents. 26.374 logements ont été construits dans le cadre du "programme national d'éradication et de remplacement des logements rudimentaires".

En outre jusqu'au milieu de l'année 2009, les projets suivants ont été réalisés :

- Construction et aménagement de 65676 logements.
- Aménagement de 4.568 km de pistes et routes dont plus de 80% bitumés, ce qui a permis de réduire l'isolement de ces zones en les intégrant dans leur environnement économique et social.
- Approvisionnement en eau potable de Plus de 84.000 familles établies pour la plupart dans des zones rurales.
- Connexion au réseau électrique classique de plus de 70.586 foyers et alimentation en énergie solaire de plus de 2307 ménages.
- Intervention en matière d'éducation par la construction de 111 nouvelles écoles et l'équipement de 25 autres écoles.
- Intervention en matière de santé de base avec 138 nouveaux centres et divers réparations dans 3 autres centres.
- Un programme de promotion des quartiers populaires périphériques de la capitale et des grandes villes a été lancé en 2006, ce programme concerne 26 quartiers comptant plus de 166.000 habitants. Le coût du programme dont la réalisation s'étale sur 3 ans (2007, 2008 et 2009) est évalué à 114,525 millions de Dinars, 65% sont financés par le FSN. Ce programme se caractérise par son approche intégrée de la promotion des quartiers concernés, puisqu'il concerne aussi bien l'amélioration de l'infrastructure de base (routes, réseaux d'assainissement et d'écoulement des eaux pluviales, éclairage public ...) mais aussi celle de l'habitat et la mise en place des équipements collectifs (zones vertes, espace de loisir pour enfants, terrains et salles de sport, ...), le programme a en outre pour but de développer les activités productives et de promouvoir la formation et l'emploi, en vue d'améliorer les sources de revenus existantes et d'en créer de nouvelles.

Les investissements en infrastructure réalisés depuis la mise en place du fonds ont permis d'améliorer certains indicateurs de développement que nous pouvons résumer comme suit :

- les taux de desserte en eau potable et d'électrification rurale ont connu les évolutions de plus en plus croissantes (comme le montre le tableau suivant) ce qui a permis d'alléger considérablement les tâches ménagères des femmes rurales qui avaient la responsabilité d'acheminer l'eau potable ainsi que de s'occuper de la

disponibilité des sources de lumière (bougies, lampe traditionnelle à l'huile ou au pétrole, ...).

Evolution des taux de desserte en eau potable et de l'électrification rurale entre 1987 et 2007

	1987	1992	2007
Desserte en eau potable	40,3%	49,5%	92,1%
Electrification rurale	35,3%	53%	98,8%

- Les investissements du FSN ont représenté un peu plus de 5 % de l'effort national en matière d'aménagement des routes, ce qui a favorisé le développement des zones enclavées. Cet effort a certes profité à toutes les populations jadis enclavées surtout en période d'intempéries, mais a aussi favorisé une plus grande liberté de circulation des filles vers les écoles et des femmes désirant se déplacer;
- Ils ont aussi contribué à l'amélioration du taux de scolarisation, notamment par un encouragement plus marqué des filles. En effet, la construction de classes primaires de plus en plus proches des zones d'ombres élimine toute excuse aux parents qui dans le passé interdisait souvent à leurs filles de se déplacer vers des écoles trop lointaines,
- La couverture sanitaire des zones d'intervention du FSN a permis d'atteindre les mêmes niveaux d'indicateurs que pour les autres régions du pays. Au niveau de la santé de base qui concerne notamment la santé maternelle et infantile, le fonds a permis l'amélioration du taux de couverture vaccinale des enfants dans les zones d'intervention.

Le tableau suivant nous permet de mieux constater l'évolution des crédits alloués à chaque rubrique depuis la mise en place du FSN en 1993 ainsi que la part de chaque rubrique dans les investissements globaux du FSN :

Rubrique	Réalisation	De 1993 à 2009*	% l'I global	2008	2009*
Habitat (Amélioration et création)		224,500	24,416%	3,547	5,625
Routes et Pistes (Aménagées et Bitumées)		232,112	25,244%	3,039	2,176
Electrification (Energie conventionnelle + solaire)		146,742	15,959%	0,356	0,059
Adduction d'eau potable		110,131	11,978%	0,770	0,340
Centres de santé de base (créés et rénovés)		6,394	0,695%	0,117	0,000
Enseignement (Ecoles et équipements éducatifs)		4,412	0,480%	0,382	0,000
Programme de promotion des quartiers populaires périphériques de la capitale et des grandes villes		70,000	7,613%	28,000	20,000
Contribution au financement des logements sociaux (FOPROLOS)		4,000	0,435%	2,000	2,000
Entretien des habitations et des espaces de loisirs		2,200	0,239%	0,000	0,000
Entretien des écoles et autres institutions éducatives		4,000	0,435%	0,000	0,000
Mise à niveau des centres pour handicapés		3,000	0,326%	2,000	1,000
Autres projets		22,413	2,438%	2,996	0,422
TOTAL		829,904	90,259%	43,207	31,622
					-26,81%
Création de sources de revenus		88,562	9,632%	0,672	0,000
TOTAL		918,466	99,891%	43,879	31,622
					-28,54%
Contribution à la solidarité numérique au profit des familles nécessiteuses		1,000	0,109%	0,000	0,000
TOTAL		919,466	100,000%	43,879	31,622
Evolution 2009/2008					-27,93%

* début aout 2009

* plus de 61.000 bénéficiaires de micro crédits :

Après le désenclavement des régions et la réalisation d'infrastructure de base, le fonds s'est attelé à garantir une base économique, à soutenir et à créer des sources de revenus dans ces localités en accordant des micro crédits qui ne dépassent pas 3 milles dinars aux populations pour réaliser des projets agricoles, pastoraux, de pêche, d'artisanat et d'autres petits métiers.

61.764 microprojets (financés à hauteur de 88,562 millions de dinars) générateurs de revenus ont été financés par le FSN de 1994 à l'année 2000, année où la BTS via les associations de développement et le Fonds national de l'emploi ont pris le relais des interventions du FSN en matière de micro crédits aux populations démunies.

Limites du FSN

- Parmi les inconvénients de ce type de fonds c'est de faire croire aux populations démunies qu'elles seront des assistées; cette aide qui vient sans contre partie et sans effort, devient à la longue elle-même une revendication qui fait qu'on attend toujours et on ne fait plus qu'attendre.

- D'autre part, selon Béatrice Hibou, plutôt que par "des dons volontaires", le fond serait alimenté par des "dons obligatoires". Ainsi, les entreprises doivent verser 2 dinars par mois et par salarié, les fonctionnaires sont prélevés d'une journée de salaire, les agriculteurs de 1% de leurs ventes etc. Cette quasi obligation de "solidarité " est assimilée à un impôt "discrétionnaire". De plus l'incertitude pèse sur le montant prélevé tant manquent des données chiffrées vérifiées. D'autre part, la gestion du fonds fait l'objet de fort peu de transparences et de contrôles publics (Hibou 1999).

2- La BTS et le système de Microcrédits

L'un des principaux obstacles à une participation accrue des populations les plus défavorisées au développement économique est leur incapacité à accéder à des ressources financières. C'est l'exclusion financière qui se traduit par des difficultés d'accès aux services financiers pour des raisons socio-économiques. Elle est alors une entrave à l'intégration sociale au point d'être un indicateur de précarité¹³. La plupart des institutions classiques se sont en effet révélées incapables d'atteindre la masse de la population pauvre. C'est pourquoi favoriser l'accès des pauvres à l'épargne et au crédit est considéré comme une composante indispensable des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté.

En Europe et en Amérique du Nord, le crédit dit "populaire" a été lancé par les caisses Raffisen en Allemagne en 1850 et Desjardin au Canada en 1900. Dans les pays du Sud, c'est au lendemain des indépendances que des expériences similaires ont tenté de remédier à la pauvreté paysanne notamment la naissance de la fameuse Grameen Bank en 1976 au Bangladesh et la Rayat Bank en Indonésie. Fondée par le professeur Mohamed Yunus, la Grameen Bank a été un des pionniers de la finance en direction des plus démunis et du concept de crédit solidaire.

Une des raisons d'être des institutions de micro crédit est de satisfaire la demande de crédits de la part des individus qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Les individus les plus

¹³ Ziadi Latifa, "La micro finance en Tunisie, une dynamique de développement durable", *Esprit critique*, Vol. 7 N°1, 2005, consulté sur le site <http://www.espritcritique.fr/0701/index.html> .

défavorisés ont une demande de crédit mais ils manquent de garanties nécessaires pour recourir aux banques.

A ces premières expériences de crédits aux pauvres, s'est ensuite succédé une deuxième vague qui se distingue à deux niveaux¹⁴ :

- plus ambitieuse, ces crédits constituent un véritable outil de développement comme il apparaît de la multiplicité de ses dispositifs, l'importance que lui accorde les différents organismes internationaux (BIT, BM) mais aussi la mise en place d'un "Sommet" du microcrédit ;
- l'accent mis sur la clientèle féminine et sur le prêt collectif notamment auprès des femmes.

a - Mission :

La convergence de l'élan de solidarité nationale et de la volonté de soutien à l'emploi et à la création de sources de revenus fut matérialisée en 1997 par la création de la Banque Tunisienne de Solidarité.

Les bénéficiaires des crédits octroyés par la banque sont principalement les diplômés de l'enseignement supérieur, les diplômés de la formation professionnelle et toutes les personnes qui, disposant d'un métier ou d'une qualification, sont à la recherche d'une réinsertion professionnelle. Les crédits sont accordés pour financer l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires à l'exercice de l'activité ou les besoins en fond de roulement.

Précisons que la BTS gère deux groupes de produits financiers destinés aux populations les plus défavorisées : des crédits pour le financement de petits projets et des microcrédits pour le financement de micro projets par l'intermédiaire des associations locales de développement qui sont au nombre de 150 associations régies sous la loi tunisienne sur les associations.

b - Caractéristiques de la B.T.S

La culture développée par la nouvelle banque s'inspire d'un ensemble de valeurs communes empruntées aux approches développées, de par le monde, dans le domaine de la micro finance. A ce titre, l'action de la B.T.S se trouve fondée sur un certain nombre de principes parmi lesquels celui de la proximité, celui de la sélection des promoteurs, de la simplicité des procédures, de la décentralisation du crédit, de la solidarité mutuelle entre les bénéficiaires et celui de l'accompagnement et l'encadrement du public concernés.

- la BTS est une banque de proximité : sa démarche se caractérise par un travail de proximité auprès des populations cibles. En effet, la B.T.S a développé une présence continue sur le

¹⁴ Guérin Isabelle, *Femmes et économie solidaire*, éd. La Découverte, février 2003.

terrain, assise sur le contact direct avec les bénéficiaires grâce à l'implantation des cellules régionales au niveau des chefs lieux des 24 gouvernorats grâce à une mobilisation intense de ses agents. Ces cellules sont dotées d'une autonomie, d'une liberté d'action en matière de crédit, et responsabilisées face aux problèmes de contentieux et recouvrement. D'autre part, la notion de proximité met en relief la notion de développement local ou le projet naît de la région et suivant les spécificités de chaque région.

- Une sélection rigoureuse des projets : La sélection des micro acteurs se fait sur la base des critères d'éligibilité simples et transparentes ayant trait principalement au groupe cible de la banque, à leur sérieux et leur qualifications à la rentabilité de leurs projets. Pour bénéficier des crédits BTS les individus être âgé de 18 à 59 ans, avoir des moyens limités et être dépourvu de garanties habituellement exigées par les banques, avoir le sérieux et l'entière disponibilité pour le projet, produire des justifications nécessaires prouvant une parfaite maîtrise de son métier, de sa profession ou de sa spécialité telles que un diplôme universitaire ou de formation professionnelle, ou une carte professionnelle ou des attestations de stage, d'expérience et de qualifications, s'engager à assumer pleinement et personnellement la gestion du projet et enfin le projet doit être d'une efficacité économiquement matérialisée par l'existence d'un marché pour l'écoulement de la production ou des services.

- **Le principe de solidarité** : Le premier niveau de la solidarité réside au niveau du mode de création de la B.T.S. Cela se traduit à travers le mode même de puisque la constitution de son capital qui s'est faite en octobre 1997, a été le résultat d'une souscription volontaire et massive du grand public. Un capital de 30 millions de dinars (MD) a été réuni dont 62 % sont détenus par plus de 225.000 souscripteurs, montrant ainsi l'assise populaire de la banque.

Le second niveau de la solidarité, concerne la spécificité de la clientèle de la B.T.S; c'est que la B.T.S est exclusivement vouée aux couches défavorisées. En effet, cette banque a été créée pour renforcer le dispositif de micro crédits au profit des populations non éligibles au système bancaire classique faute de garanties de prêts. En effet et contrairement à ce qui est généralement observé dans l'expérience internationale similaire, le groupe cible de B.T.S est constitué pour l'essentiel des jeunes disposant d'une formation ou d'une qualification professionnelle, habités par l'idée d'un projet rentable et désirant s'établir à leur compte. Ainsi, la banque vient valoriser les efforts consentis à grands frais de transferts sociaux par la collectivité en matière d'éducation et de formation, en offrant une opportunité crédible à des promoteurs potentiels dans les activités productives à valeur ajoutée intéressante .

Le troisième aspect de la solidarité réside dans les conditions du crédit lui-même. En effet, au moment où l'approche internationale en la matière prône l'application des conditions de

marché aux micro crédits au nom de l'équilibre financier et la pérennité des organismes de financement, la B.T.S a opté, au contraire pour des conditions concessionnelles, à la fois au niveau du taux d'intérêt de 5% l'an au maximum, que la durée de remboursement du prêt (étalement et délai de grâce) qui est arrêté au cas par cas. En outre, la B.T.S accorde des crédits sans garanties réelles. Par cet acte, la banque cherche à préserver avant tout la pérennité des projets financiers et la stabilité des emplois créés plutôt que les conditions afférentes à son propre équilibre financier, ce qui a fait de la B.T.S une banque, certes, mais une banque à approche socio économique éminemment prononcée. Loin de là, le déficit incontournable découlant de cette approche, a été, non seulement évalué mais également pris en charge par l'état.

a. L'activité de microcrédits

L'objectif de la politique de solidarité mise en œuvre pour ces catégories défavorisées est en réalité de les aider à se prendre en charge elles-mêmes, à développer en lieu et place de la mentalité d'assisté d'antan, une culture de l'entrepreneuriat et de la participation. Le nouvel outil pour cela est le **micro crédit** qui constitue, conjugué à d'autres programmes, une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Définition :

" Le micro crédit désigne un prêt de faible montant garanti par une relation de proximité et dont l'objet est de permettre à une ou des personnes économiquement faible(s), normalement exclue(s) du cycle de financement formel, de créer ou de développer sa propre activité économique ou de réaliser un projet personnel en vue de son insertion professionnelle et sociale."

Le micro crédit constitue la nouvelle forme d'introduction de catégories longuement délaissées et souffrant de problèmes de marginalisation fautes de moyens, dans le but de faciliter leur insertion aussi bien dans le tissu social qu'économique.

*** sur le plan social :**

Outil de lutte contre la pauvreté, le micro crédit se révèle aussi un instrument de démarginalisation. Tout d'abord, il contribue en fixant des gens sur leurs terrains d'origines, à faire obstacle à l'exode rural et la désertification humaine des régions. Ainsi il stimule les citoyens à implanter des micro projets sur leurs territoires. De plus le micro crédit permet aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie. Les femmes excellent dès lors qu'elles bénéficient d'un minimum d'aide financière. Elles ne gaspillent pas leurs gains, dont elles consacrent une partie pour améliorer les conditions de vie, de logement, de famille.

Par le micro crédit, le bénéficiaire sent monter en lui l'esprit de responsabilité et s'accomplir sa propre personnalité. Et cela est réellement de bonne augure, car dans le micro crédit, c'est l'esprit d'engagement qui est retenu comme promoteur de l'entreprise.

Une telle démarche favorise l'auto prise en charge et évite la situation d'éternelle assistance au pauvre, lequel doit par l'action du crédit franchir le seuil de pauvreté et assumer son développement.

*** sur le plan économique :**

L'activité de micro crédit, mise au service de l'esprit d'entreprise et d'éveil des capacités et constitue donc un excellent levier pour une authentique croissance économique intégrale avec les effets d'entraînement multiples. Mais pour réussir l'insertion du micro projet dans le circuit de développement national, le micro crédit, tout en rapprochant les services financiers du pauvre et avec des méthodes souples, se doit de se fixer comme objectif le développement du capital investi et la viabilité de l'institution qui lui est liée. Il ne s'agit pas de faire du clinquant et de l'éphémère mais du solide capable de résister à l'épreuve du temps. Et pour ce faire, il s'emploie à enraciner chez les bénéficiaires la culture du remboursement, car rembourser, c'est déjà garantir l'emploi pour son prochain.

Le micro crédit a également des effets d'entraînement sur le plan économique dans la région. Il permet de faire travailler d'autres personnes et d'autres activités (fournisseurs, sociétés de service).

Le rôle des associations de développement :

Ce deuxième volet d'intervention de la B.T.S en occurrence l'octroi des micro crédits se fait par l'intermédiaire des associations de développement. Le nombre d'associations a évolué de manière fulgurante, on dénombrait 9 associations en 1999, elles ont atteint à la fin de l'année 2007 le nombre de 249, aujourd'hui on en dénombre plus de 270 associations.

Créé en Mars 1999, cette ligne de financement réservée au profit des associations autorisées à accorder des microcrédits (par le ministère des finances) et dont la gestion a été confiée conjointement à la B.T.S et aux O.N.G. Dans ce cadre la BTS joue un rôle de financement et de supervision elle veille à la bonne application de la réglementation du système de microcrédit.

Ce système vient compléter la panoplies de mécanismes de financements existants et permet aux associations de développement d'aider la population à faibles revenus, de lancer des projets individuels ou familiaux productifs générateurs de revenus dans les zones vulnérables rurales et urbaines et leur permettant d'améliorer leur conditions de vie. La population ciblée

par ces interventions est surtout celle vivant en état de pauvreté et l'approche d'intervention se base essentiellement sur un traitement actif formé par les services de formation, d'aide à l'organisation des acteurs, de micro crédits et d'appui à la gestion des projets, à la production et la commercialisation des produits.

La loi n° 67 du 15 juillet 1999 définit le micro crédit comme étant : " tout crédit visant l'aide à l'intégration économique et sociale". Le micro crédit est accordé pour financer l'acquisition de petits matériels, d'intrants nécessaires à la production, les besoins en fond de roulement et les besoins visant l'amélioration du niveau de vie.

La BTS est la banque qui refinance ces associations à des conditions très préférentielles. Puisque les ressources utilisées dans ce cadre proviennent essentiellement de l'élan de solidarité. La BTS gère actuellement un fonds revolving de près de 130 millions de dinars

Le montant maximum d'un microcrédit accordé à un candidat est de 4000 dinars avec un plafonnement de 700 dinars pour ceux qui sont destinés à l'amélioration des conditions de vie.

Le taux d'intérêt maximum est de 5% par an. La durée maximale du crédit est de 3 ans.

Evolution des microcrédits en nombre et montants et par genre entre 2007 et 2009

	2007	2008	2009*	Part par genre 2007	Part par genre 2008	Part par genre 2009
Nombre	35866	40735	13017	56,07%	55,82%	52,51%
Montant (*1000DT)	32729	39274	14150	57,86%	57,94%	54,70%
Evolution montant en %		20,00%	- 63,97%			
Nombre	28095	32237	11773	43,93%	44,18%	47,49%
Montant (*1000DT)	23839	28507	11719	42,14%	42,06%	45,30%
Evolution montant en %		19,58%	- 58,89%			
Total nombre	63961	72972	24790			
Total montant	56568	67781	25869			

Chiffres à fin juin 2009

Limites de l'activité de la BTS

* L'examen des mécanismes et conditions d'intervention de la BTS montre que la banque essaye d'assurer une difficile péréquation entre des conditions de crédits très avantageuses et un niveau de suivi et d'encadrement donc de recouvrement compatible avec les impératifs de pérennité et de réussite de l'activité de cet important et original instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Certains indicateurs montrent des signes plutôt préoccupants quant au taux de recouvrement des crédits octroyés qui se situe à environ 60%. Le taux d'impayé est

plus élevé pour les crédits contracté par le hommes (taux d'impayé de plus que 50% contre 39% pour les femmes) et dans la région du Centre Ouest (58%) .

Concilier une démarche solidaire avec une démarche rationnelle et mercantile, peut aujourd'hui paraître difficile pour une banque de quelque nature qu'elle soit, même si, celle-ci est assurée du soutien et de la protection de l'état.

*Malgré les résultats enregistrés par cette organisation et les milliers d'emploi créés, il reste que certains ne sont que des niches de survie ou des activités sous équipés souffrant de redondance importante, mal placés sur le marché, sans perspectives de viabilité économique. En effet, l'enquête réalisée par la BTS en fin de l'année 2007, affirme que 59% des projets continuent d'exister et arrivent à honorer leurs engagements envers la banque, 11% des projets continuent d'exister cependant ils rencontrent des problèmes et 30% des projets ont disparus. Ces projets sont essentiellement à caractère saisonniers dans le secteur de l'agriculture.

*La banque doit cibler davantage les femmes qui ne représentent que 30% des bénéficiaires et qui constituent une cible à développer étant donné que le taux de remboursement dépasse celui des hommes. Le cas de l'ONG Enda Interarabe est à citer dans ce cadre. En effet, cette association qui vise en grande partie les femmes défavorisées et qui prête à un taux annuel de 17%, enregistre un taux de remboursement de 98% alors que l'Etat a toutes les peines de recouvrer ses crédits, pourtant très avantageux.

2 - Le fonds national de l'emploi : 2121

La stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion adoptée au cours de la dernière décennie a érigé l'emploi au rang de ses priorités. L'un des derniers instruments créés à cet effet est le Fond National de l'emploi, institué par la loi des finances du 31 Décembre 1999, opérationnel depuis mars 2000 et ayant pour but d'améliorer l'employabilité des jeunes. Le FNE représente en fait une nouvelle dimension de la stratégie de développement social qui part de la conviction que l'emploi constitue le meilleur moyen d'insertion sociale et la voie idéale pour assurer l'implication et la participation productive des populations au développement. Alors que l'accent était toutefois mis sur les aides financières directes, la nouvelle génération de programmes de solidarité s'oriente plutôt vers le soutien aux initiatives individuelles ou communautaires et l'accompagnement des promoteurs dans la mise en œuvre de projets générateurs de revenus.

a- les programmes du fonds :

Le fonds couvre toutes les catégories de demandeurs d'emploi et toutes les régions, avec un poids plus important dans les régions qui ont davantage de chômage et pour les catégories de

demandeurs d'emploi les plus importants qui trouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. On comptait au début 18 programmes du FNE 21-21 qui ont par la suite augmenté jusqu'à 41 programmes. Par ailleurs, certains programmes ont été abandonnés sur le chemin, faute de performances inférieures aux attentes.

L'introduction de nouveaux instruments revient à la montée des nouvelles technologies de communication ainsi qu'à la nouvelle structure des demandeurs d'emploi dont le nombre de diplômés supérieurs ne cesse d'augmenter.

Ces programmes, visant l'insertion du noyau dur des demandeurs d'emploi, particulièrement parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et les jeunes sans qualifications, moyennant , dans la plupart des cas , des formations complémentaires pour améliorer l'employabilité et favoriser la création de micro entreprise.

Les programmes du Fonds National de l'Emploi 21-21 sont :

Programmes	Instruments
Programmes visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par leur reconversion dans des spécialités demandées sur le marché de l'emploi: informatique, télécommunications, multimédia, réseaux, logiciels, infographie, travail à distance, marketing et commerce international, langues étrangères....	formation complémentaire en informatique et en multimédia formation dans les techniques de communication programmes de formation dans diverses spécialités dans les centres sectoriels de formation professionnelle formation des diplômés de l'enseignement supérieur dans différentes spécialités demandées sur le marché de l'emploi. formation des diplômés de l'enseignement supérieur en langues étrangères formation complémentaire dans le domaine du développement local
Programmes visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes, ayant un niveau scolaire allant du baccalauréat au diplôme universitaire, par leur réorientation ou leur reconversion dans des spécialités demandées sur le marché de l'emploi.	formation des jeunes de divers niveaux dans différentes spécialités. formation professionnelle dans les ateliers relevant du Ministère de la Défense Nationale.

Programme visant l'amélioration de l'employabilité des handicapés	amélioration de l'employabilité des handicapés
Programmes de formation destinés aux jeunes ayant un faible niveau d'instruction, dans le cadre des travaux d'utilité publique dans différentes spécialités ou dans le cadre de l'apprentissage auprès des artisans et des entreprises publiques et privées.	<p>apprentissage dans les petites entreprises et chez les artisans</p> <p>apprentissage dans les ateliers relevant du Ministère de la défense nationale.</p> <p>Formation et insertion dans le cadre de travaux d'utilité publique.</p> <p>apprentissage dans des travaux spécifiques</p> <p>apprentissage dans des ateliers relevant d'organismes publics</p>
Programmes visant l'encouragement de l'initiative privée et le travail indépendant par l'octroi de micro crédits et de prêts pour la création de petites entreprises	<p>financement des projets par le biais de la Banque Tunisienne de Solidarité à hauteur de 80.000</p> <p>Micro crédits accordés par le biais des associations de développement</p> <p>entretien et sauvegarde de l'environnement</p> <p>création d'entreprises chargées de l'enseignement pré scolaires et des cours particuliers</p> <p>création d'entreprises chargées de la collecte et la valorisation des déchets</p> <p>appui aux organismes publics par la cession de certaines de leurs activités à des entreprises privées créées à cette fin</p>
Programmes visant le soutien de nouveaux investisseurs par la création d'infrastructures favorisant l'implantation d'entreprise : pépinières d'entreprises, centres de travail à distance, espaces industriels, cités de métiers.	<p>création de cités de métiers</p> <p>création de cités technologiques</p> <p>création de pépinières d'entreprises</p> <p>création d'espaces industriels</p>
Encouragement au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur :	
Programmes visant le recrutement des jeunes demandeurs d'emploi au sein du programme national d'éducation des adultes, dans les associations, dans les établissements	<p>programme national d'Education des adultes</p> <p>recrutement de diplômés de l'enseignement supérieur au sein des associations de développement</p>

secondaires, dans les cités universitaires ou dans les collectivités publiques.	recrutement d'agents d'encadrement dans les établissements d'enseignement secondaire recrutement d'agents d'animation dans les cités universitaires
Programmes visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement par la prise en charge de l'état, pour une période allant jusqu'à 3 ans, d'une part du salaire versé par les entreprises privées et les professions libérales aux nouveaux recrutés.	<u>prise en charge par l'état, pour une période d'un an</u> , d'une part des salaires bruts versés par les entreprises privées aux nouvelles recrues, diplômées de l'enseignement supérieur, et ce dans la limite de 250 dinars par mois. <u>prise en charge par l'état pour une période de trois ans</u> , d'une part des salaires versés selon les taux suivants : - 1 ^{ère} année : 75 % du salaire dans la limite de 375 DT. - 2 ^{ième} année : 50% du salaire dans la limite de 250 DT - 3 ^{ième} année : 25 % du salaire dans la limite de 125 DT.

VI - Enquête : Méthodologie, présentation et analyse de l'enquête

Nous avons opté pour une recherche qualitative par la méthode des entretiens semi-directifs.

L'entretien se déroule à partir d'un guide d'entretien qui liste les thèmes qui doivent être abordés au cours de l'entretien. Le guide d'entretien utilisé dans le cadre de cette recherche est fourni en annexe.

Les entretiens ont été effectués auprès de 2 groupes de personnes ressources :

- Des responsables dans des institutions de l'économie solidaire, notamment auprès du FNS (2626), BTS, des associations et le FNE (2121).
- Des femmes résidentes dans le milieu périurbain ou rural ayant bénéficiées de manière directe ou indirecte des services ou de l'assistance financière d'un des organismes cités : microcrédits, formation, conseil d'une quelconque nature ...
- Des femmes désirant ou pouvant faire appel aux services de ces organismes de solidarité.

Les entretiens ont duré en moyenne une heure. Le tableau suivant décrit la composition des 32 individus.

Analyse par thème

1- Age des individus

Sur les 32 individus du groupe analysé, on a essayé de s'approcher de la répartition par âge des crédits accordés. Il est certain que l'absence d'une liste nominative des personnes ayant bénéficiées de crédit, nous a été très contraignante. Cependant, notre présence dans les foires d'été organisées par les différentes mairies ou les comités culturels locaux, nous a permis de réaliser une partie de nos objectifs.

Les entretiens ont duré en moyenne une heure. Le tableau suivant décrit la composition des 32 individus.

Tranche d'âge	Nbre de répondantes
18 – 29 ans	6
30 – 39 ans	14
40 – 49 ans	8
Plus de 50 ans	4

Cette répartition révèle une forte proportion de la tranche d'âges 30-40 ans. Une tranche dans laquelle les individus auraient commencé à perdre espoir d'avoir un emploi de salarié, largement apprécié par les tunisiens (témoignage cadre BTS) et enquête PNUD¹⁵ et un fort désir de garantir une source d'argent stable. C'est à cet âge que les individus commencent à se tourner vers la création d'entreprise.

2- Situation matrimoniale

La situation matrimoniale des individus révèle une proportion relativement élevée de femmes divorcées, veuves ou célibataires endurcis. Leur répartition était comme suit :

Situation matrimoniale	
Femme vivant en famille avec mari et enfants	10
Femme divorcée avec ou sans enfants à charge	6
Femme mariée dont l'époux est immigré ou vivant dans une autre ville	6
Veuve avec ou sans enfants à charge	4
Jeunes filles ou femmes célibataires	6

L'enquête fait ressortir quatre catégories de personnes :

- Les femmes mariées dont le mari est un petit employé des services publique ou ayant un emploi privé souvent pas trop rentable ou ayant beaucoup de dettes ou

¹⁵ PNUD, enquête jeunes et adolescent en Tunisie, 2007

précaire (chauffeur de taxi, pêcheur, marin, employé d'hôtel, employé agricole, petit exploitant agricole...)

- Des femmes divorcées ayant le plus souvent des enfants
- Des femmes célibataires
- Des femmes veuves avec ou sans enfants

Dans notre partie institutionnelle de l'enquête, on a appris que des directives spécifiques ont été données afin de permettre aux femmes ayant des problèmes sociaux tels que la charge des enfants en bas âges, ou veuves ayant des enfants ou un époux « non responsable », d'acquiescer des crédits avec le minimum d'exigence. *« Notre spécificité de banque à caractère social nous oblige de favoriser la prise en charge de dossier à caractère social. De ce fait, nous donnons une attention plus grande aux dossiers par des femmes dans une situation précaires tels que divorcées, veuves ayant en charge des enfants, surtout quand il s'agit d'enfants handicapés. Il est certain que le facteur technique prime dans les crédits, mais le côté humain et social nous oblige souvent à faire des exceptions que nous considérons pas trop contraignante pour la faisabilité du projet »*

M, femme de 43 ans mariée et mère de 3 enfants tous scolarisés et dont l'époux est un ancien pêcheur, a vu son mari travaillant de moins en moins puis tomber malade d'une maladie qui ne lui permet plus « de descendre à la mer ». Elle s'est vu obliger d'après elle de travailler en tant que salarié. Elle a fait le ménage chez les particuliers puis elle a monté une petite affaire d'apiculture dans « le bled » ou région d'origine et elle a pu par l'intermédiaire du réseau de connaissance qu'elle a pu créer quant elle faisait le ménage de résoudre une grande partie de ses problèmes financiers. Elle affirme que ce projet n'est qu'à ses débuts et n'arrive pas à couvrir ses besoins, mais elle prévoit l'élargissement de son réseau de vente avec l'ouverture d'un magasin de produits naturel.

M, confirme que les autorités locales l'ont aidé suite à l'infirmité de son époux. Elle dit que le dossier de crédit a été enrichi par des lettres d'explication du dossier médical et professionnel de son époux.

M2 Quarante ans a vu l'octroie de son crédit suite à son divorce et l'incapacité de son ancien époux de payer la pension alimentaire.

Il est certain que l'octroi du crédit n'est pas nécessairement tributaire de la situation sociale, mais ce facteur joue dans la prise de décision.

3- Rapport genre

En raison des rapports sociaux établis entre les femmes et les hommes au sein de la famille, nous avons voulu comprendre l'impact de la création d'entreprise par une femme au sein de la famille.

Nous étions merveilleusement surpris de savoir qu'aucune femme n'a dit qu'un membre de sa famille l'oblige de lui donner une partie de son gain.

M2 une femme qui a déjà fait des expériences de commerce avant de recourir à la BTS affirme qu'elle s'est toujours comportée avec son mari quand elle était mariée de la même manière qu'elle se comporte maintenant avec ses frères, C'est-à-dire en toute indépendance. « Ce que je gagne est pour moi et pour mes deux filles, ni mon mari avant, ni mes frères maintenant ne peuvent me prendre aucun centime sans mon consentement, et s'il m'arrive de les dépanner « ça s'appelle retour » c'est-à-dire seulement comme emprunt. Vous savez, j'ai beaucoup de charge et souvent je dois payer les matières premières et je ne veux pas qu'on me prenne à défaut. Un engagement est très sérieux.

4. Relation avec les associations de développement et avec la BTS

En matière de microcrédits les vis-à-vis de la BTS sont les associations de développement local et de microcrédits, dans ce domaine la BTS n'a pas de véritables contacts avec les candidats au microcrédit. C'est à l'association de choisir parmi les candidats ceux qui répondent le mieux aux conditions d'éligibilité et d'assurer le recouvrement du crédit.

F. affirme que sa seule relation avec l'association qui lui a octroyé un crédit était les remboursements qu'elle devait effectuer dans les délais tous les mois.

Plusieurs femmes ayant obtenu des microcrédits regrettent de ne pas avoir été orientées vers une formation en gestion de leur recettes et dépenses (gestion budgétaire) ou même commerciale.

RECOMMANDATIONS

- Nous avons observé une méconnaissance des candidates aux microcrédits des bases de la gestion des recettes et des dépenses, ainsi que d'une confusion entre chiffre d'affaire et profit, entre argent personnel et argent destiné à l'achat de marchandises ou de consommables ou de matières premières... par conséquent il est nécessaire de faire suivre à ces femmes chefs de micro projets une formation sur les ABC de la gestion.

- Une ignorance de la part de quelques candidates de la gestion commerciale et de certaines techniques de promotion et de vente ainsi que des réseaux commerciaux qui peuvent

"booster" leur vente et faire de leur travail une activité plus régulière. Les associations de développement local ou la BTS doivent organiser des sessions de formation commerciale, informer les femmes sur les foires programmés dans leur régions ou dans d'autres régions proches. Les mettre en contact avec des clients institutionnels tels que : des hôteliers, des restaurateurs, ... ou tout autre entreprise qui pourrait avoir besoin de leur produit.

- On remarque que l'esprit entrepreneurial n'est pas très développé chez les jeunes et surtout les diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, beaucoup de jeunes considèrent la banque comme un dernier recours après un échec à trouver un emploi salarié. Une telle logique peut être la cause de l'échec de projets dont les bases n'ont pas été bien étudiées. C'est dans ce cadre que des programmes de développement de l'esprit entrepreneurial ont émergé au sein de plusieurs organismes à l'instar de l'ANETI, l'API, l'APIA ... dont le but est de développer l'esprit entrepreneurial à travers l'émergence d'une nouvelle génération de micro entreprises réussies.

Des programmes tels que ceux développés par le CEFE ("Création d'Entreprises, Formation d'Entrepreneurs") doivent être simplifiés et généralisés auprès des femmes chefs de microprojets.

- Les associations de développement local doivent être plus proche des candidates et ne doivent pas limiter leur rôle à des recouvreurs de crédits.